

Remboursement d'une concession

Le Conseil accepte le remboursement des années restant à courir sur une concession trentenaire acquise le 17:250 par M. Bonnefoi René à Palaiseau et remise le 28:6:55 à la disposition de la commune, soit 26 ans représentant 2.600 frs, dont 2:3 pour la commune = 1.733 frs

Envoyé le 18
Reçu le 19
Travaux Rue André Chénier et rue Pierre Curie

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis présenté par M. l'Ingénieur des T.P.E pour les travaux de réfection des rues André Chénier et Pierre Curie, se montant à 5.000.000

Décide que les travaux seront mis en adjudication au rabais après approbation du devis par M. le Préfet.

Envoyé le 18
Reçu le 19

M. le Maire fait connaître que les travaux compris dans le programme 1955 seront exécutés en même temps : Escalier de la gare - rampe du chemin de fer - partie communale de l'avenue de Bures - rue de Corbeville.

Fonds d'investissement Roubier

Suivant lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E du 25:6:55, le conseil demande le bénéfice des avantages découlant du Fonds d'investissement routier, pour la réalisation des travaux du C.V.O. N° 6, se montant à 2.100.000 frs.

Envoyé le 18
Reçu le 19
Assainissement de la Vallée de l'Yvette

Le Conseil décide à l'unanimité de s'associer à la demande du Conseil Municipal de Bures sur Yvette, afin que le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette envisage rapidement et dans son prochain programme de travaux l'assainissement de la Vallée de l'Yvette par la construction d'un collecteur qui permettrait le branchement des canalisations des égouts de toutes les communes traversées par ladite rivière.

Remuneration du personnel communal

Le conseil décide à l'unanimité l'application aux agents communaux, dans les mêmes conditions et à partir des mêmes dates, des avantages prévus par les décrets du 10:5:55, soit : 1° - à partir du 1:1:55 en ce qui concerne les taux du complément provisoire de traitement et du complément temporaire de rémunération. 2° - à compter du 4:4:55, pour l'indemnité spéciale dégressive. Les dispositions applicables, à partir du 1/10/55 seront étudiées ultérieurement;

Envoyé le 18
Reçu le 19
Professeurs Cours Complémentaire

Le Conseil décide les barèmes suivants pour les traitements des professeurs spéciaux, à compter du 1 janvier 1955 :

catégorie D - Maîtres certifiés	maîtres non certifiés
6ème échelon - indice 380 : 717.000	ind 306 : 560.000
5ème " " 350 : 654.000	284 : 515.000
4° " " 320 : 590.000	262 : 469.000
3° " " 290 : 528.000	240 : 422.000
2° " " 260 : 463.000	218 : 376.000
1° " " 225 : 391.000	185 : 312.000

suivant instructions de la circulaire préfectorale du 21 janvier 1952

Envoyé le 18
Reçu le 19
Caisse départementale scolaire

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Ecoles, établit à l'unanimité les propositions suivantes pour l'établissement du programme 1956 d'amélioration scolaire, à financer sur les fonds de la Caisse départementale scolaire. Effectifs, filles : 281 garçons : 292

Ecole maternelle 39 soit 612 à 3.900 frs par élève. Montant de l'attribution 2.386.000 frs.

Partie de l'annuité d'emprunt de financement de la quote-part de la commune dans les constructions scolaires de Mondét.	1.000.000
travaux de peinture dans les classes existantes.	700.000
amélioration du mobilier scolaire dans les classes existantes	686.000

	2.386.000

Envoyé le 18
Reçu le 19
Loi Barange 1955

Le Conseil attribue les crédits suivants sur le programme 1955 de la caisse départementale scolaire pour matériel d'enseignement collectif :

Ecole des filles 85.000 - Ecole des garçons : 85.000 - Ecole maternelle : 30.000, soit 200.000 frs.

Garage à bicyclettes

M. Lauterfing propose d'attendre le complément de crédit de la Caisse départementale scolaire, programmes 1955 et 56, pour étudier la construction d'un garage à bicyclettes. En attendant, le Conseil décide de demander un devis à l'architecte, ce complément pouvant être attribué vers le mois d'octobre.

Seance du 16 Juillet 1956

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Clément, considérant que le décret du 21/5/55 apporte au département un avantage substantiel, est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en demander l'abrogation, mais des modifications des taux de la contribution des communes.

En conséquence, il demande la modification de l'art 5 du décret du 21/5/55, c'est à dire que la charge communale puisse, après délibération du Conseil Général, être portée sur le budget départemental comme précédemment.

2° - que les charges telles que l'allocation militaire qui sont prévues au groupe III, imputables à l'Etat, au département et à la Commune, passent comme primitivement au groupe I, c'est à dire à la charge de l'Etat et du département (décret du 17/II/54 - article I)

M. le Maire expose les divers aménagements fiscaux du décret du 30/4/55 intéressant les communes.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des finances, décide le maintien de la taxe locale à 2,65 % puisque la majoration spéciale était mise en recouvrement en 1954.

En ce qui concerne la taxe sur les spectacles, le Conseil décide de ne pas appliquer la majoration facultative prévue au décret du 20 Mai 1955, en raison du très faible produit de cette taxe.

M. Clément expose que la R.A.T.P a mis en vigueur depuis le 4 Juillet, un service de "vacances" A la suite de notre protestation du 21/6/54 sur la réduction du nombre des trains, cette administration nous répondait un mois plus tard que l'horaire des mois de Juillet et Août était adapté au trafic plus faible de la ligne pendant ce mois.

Or, des renseignements recueillis il résulte que le nombre de billets délivrés dans les gares entre Lozère et Orsay, pour les mois de Juillet et août 1954 est légèrement supérieur à celui du 1^{er} trimestre de la même année (jours ouvrables) En conséquence, la diminution du trafic invoquée par la R.A.T.P ne saurait concerner que ses relations Robinson et Massy-Palaïseau et est sans valeur pour le tronçon S.N.C.F.

Cependant nous constatons depuis le 4 Juillet, une réduction de trains de 5,1 % sur Robinson - 6,2 % sur Massy-Palaïseau - 6,52 % sur Stèremy les Chevreuse et 9 % sur Orsay, qui sur 66 trains dans les deux sens, s'est vu supprimer 6 trains dont 4 ayant leur origine et leur terminus à cette gare. Autrement dit, les voyageurs prenant le train à Orsay (sauf pour un train) peuvent rester 30 minutes debout à l'aller et vraisemblablement au retour.

Il résulte de tout cela que nous nous trouvons en face d'une administration qui ne veut rien entendre et continue à nous mettre devant le fait accompli. Nous devons agir, car il n'est pas possible de laisser entasser les voyageurs comme des bestiaux.

Le Conseil, après discussion, donne mission à M. Lauterfing de faire une démarche auprès du directeur du cabinet du Ministre des Transports à ce sujet.

M. Puvelard est d'avis de demander en attendant, le rétablissement des voitures qui ont été supprimées.

Nettoyage des trottoirs : Le DE Lauriat déplore l'incurie dont font preuve de trop nombreux habitants dans l'entretien de leur trottoir. Il constate l'absence d'inspection confiée à l'employé communal responsable, laquelle si elle était régulièrement faite, devrait entraîner des rappels à l'ordre. Il pense qu'un système de contraventions pourrait être institué. Après discussion, le conseil est unanime à constater le mauvais entretien des trottoirs par certains riverains. Il étudiera les moyens propres à y remédier.

M. Lauterfing demande de rapporter aux habitants que les ordures et les ferrailles doivent être mis dans des boîtes réglementaires. Il signale également que l'éclairage de Mondétour ne fonctionne pas depuis un certain temps.

M. Gallard signale que les panneaux de stationnement dans l'avenue de Lattre de Tassigny ne sont pas encore changés. M. le Maire répond que l'arrêté municipal n'a pas encore été approuvé par M. le Préfet et que d'après le rapport de M. l'Ingénieur des T.P.E cette mesure ne peut qu'être provisoire, un parc de stationnement pouvant être installé dans la prairie des Iles derrière la crèche.

charges d'assistance

Envoyé le 10
Reçu le 10

dispositions financières

Envoyé le 10
Reçu le 10

transport de voyageurs

Envoyé le 10
Reçu le 10

questions diverses

M. Lauterfing demande à M. le Maire de faire appliquer le stationnement réglementaire dans le Boulevard de Mondétour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Handwritten signatures:
Lauterfing, Pinon, Guaydier, Guillemard, Le Fèvre, Favre, Lauriat, Thévenon, Pernelle, Clément, Mlle Jouannin, Cessens, Girard, Louvel, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Mme Belmont, Excusés: Laneuville, Galland, malades, Jouguet, Puveland, Tissot, Foisy.

Du vingt quatre septembre mil neufcent cinquante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 30 septembre à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
le Maire



Séance du 30 septembre 1955

Le trente septembre mil neuf cent cinquante cinq, vingt et une heures, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, Guaydier, Guillemard, Le Fèvre, Favre, adjoints, Lauriat, Thévenon, Pernelle, Clément, Mlle Jouannin, Cessens, Girard, Louvel, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Mme Belmont. Excusés : M.M. Laneuville et Galland, malades, Jouguet, Puveland, Tissot, Foisy.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Pernelle. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Maire expose qu'il a reçu du Centre d'Energie atomique de Saclay, une demande d'emplacement pour installer des appareils devant servir à mesurer la radioactivité de l'air, comme ceux qui fonctionnent déjà à Saclay et à Villiers le Bâcle. Après examen, l'emplacement situé au bout du jardin de l'hôpital, près du bâtiment des pompes, a été retenu pour la construction du petit bâtiment qui abrite ces appareils.

M. le Maire expose que la société propriétaire du Château de Corbeville, a l'intention de construire des bâtiments pour grouper 290 ingénieurs et techniciens, en nature de rez de chaussée, dissimulés dans les arbres qui entourent la propriété.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet de S et O du 25 Juillet dernier, relative à l'attribution à la commune de deux prototypes de 3 classes et 2 logements pour Mondétour et rappelle au Conseil que dans sa séance du 12 Mars 1955, il a accepté le programme proposé par M. le Ministre de l'Education Nationale relatif à la construction d'une école selon projet-type établi par M.M. Colin, Lothe et Ribault, architectes.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier d'exécution du projet comprenant :

- la soumission de l'entreprise Schoonemeyans pour la construction de l'Ecole, à un prix forfaitaire de 25.562.000
- la description du projet - les plans - les devis d'adaptation de cette construction au terrain, établis par M. Colin, Lothe et Ribault, architectes et comprenant notamment cour, clôture, raccordement à l'égout, travaux de branchement (eau, gaz, électricité) et installation de compteurs des compagnies concessionnaires.

Centre énergie atomique

Domaine de Corbeville

Ecoles de Mondétour
Projet-type

Handwritten notes:
Mars 1955
3000

Séance du 9 septembre 1958

- La soumission de l'entreprise Schooneyans pour ces travaux.
- Le Cahier des prescriptions spéciales.

Le Conseil, après en avoir délibéré /

1°- approuve le projet présenté et la dépense telle qu'elle est définie ci-après :

- dépense principale (bâtiments conformes au projet-type) 25.562.000

- dépense accessoire dont détail suit :

clotures	490.000	
fondations	600.000	
maçonnerie	350.000	
canalisation eau	296.200	
branchements	400.000	
blocage de cour	420.000	2.556.200
honoraires des architectes		835.736

total

28.953.936

2°- Sollicite les subventions de l'Etat et du département, pour le financement de cette opération.

3°- décide de couvrir la part de la commune par un emprunt, dont le montant sera fixé dès l'attribution de la subvention.

4°- s'engage à inscrire au budget de la commune pendant un période de trente ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du montant de la dépense de construction sur lequel la subvention de l'Etat aura été calculée ; la partie de ce crédit non utilisée sera portée et ajoutée au crédit prévu pour l'année suivante.

5°- s'engage à pourvoir pendant trente ans, au fonctionnement de l'établissement, c'est à dire à voter chaque année au titre des dépenses ordinaires, les sommes nécessaires à l'acquittement des dépenses à la charge de la commune (indemnités représentatives ou de logement, gages de la femme ou des agents inférieurs de service, frais de chauffage et d'éclairage, acquisitions, entretien et renouvellement du mobilier scolaire et matériel d'enseignement, registres, imprimés, etc.) pour les établissements scolaires obligatoires ou conventionnellement obligatoires.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le Cahier des charges et les soumissions présentées par l'entreprise Schooneyans.

M. le Maire expose que les commissions des constructions scolaires et des finances ont établi le programme des travaux supplémentaires pour les Ecoles de Mondétour, suivant les devis des architectes, dont le détail suit /

Ecoles de Mondétour
Travaux supplémentaires

Aménagement du terrain et blocage de cour	I.200.000
Clôtures, grillages sur mur bahut	I.200.000
séparations intérieure, cour de récréation	70.000
Fondations spéciales	4.900.000
Aménagement de la chaufferie	850.000
Plus value pour emploi de S.I.C.A	250.000
Conduit de fumée des préaux	40.000
Branchement eau, électricité, etc...	I50.000
service incendie	400.000
Stores	375.000
Chauffage central, radiateurs	2.230.000
Plantations	300.000
Devis Ingénieur des T.P.E, voies d'accès	4.300.000

Total

16.265.000

imprévus 10 %

I.626.500

honoraires des architectes

800.000

total général

18.691.500

M. l'inspecteur d'Académie ayant promis l'attribution dans deux ans, de 4 classes supplémentaires, la construction d'un bureau pour le directeur et d'une salle de visite médicale sera étudiée à ce moment là.

Le Conseil adopte ce programme à l'unanimité et décide de contracter un emprunt de 19 millions, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, au taux d'intérêt de 5.50 %, remboursable en 30 ans, soit une annuité de I.307.302 frs et s'engage à inscrire chaque année

au budget 940 centimes extraordinaires pour l'amortissement de cet emprunt.

Demande l'inscription sur la liste de priorité du Ministère de l'Education Nationale.

Ecoles de Mondétour
Cantine scolaire

M. le Maire expose que les Commissions des constructions scolaires et des Finances ont donné un avis favorable pour la construction immédiate d'une salle de cantine scolaire et demandant le bénéfice de la loi du 2 février 1953 sur le préfinancement. Le devis de l'architecte est de 6.300.000 frs, plus 10 % d'imprévus.

Le Conseil décide à l'unanimité la construction immédiate de la cantine, vote un emprunt de 7.000.000 à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions habituelles de cette caisse, au taux de 5,50 %, remboursable en 30 ans, soit une annuité de 433.474 frs et s'engage à inscrire chaque année au budget 322 centimes extraordinaires.

Demande l'inscription de cette opération en préfinancement, au programme départemental et sur la liste de priorité du Ministère de l'Education Nationale.

M. Lauterring demande à M. le Maire de faire désigner par le Conseil Municipal des architectes chargés des travaux supplémentaires et de la Cantine scolaire. Il est d'avis de confier l'ensemble des travaux au même architecte, pour garder une unité de conception et de construction pour l'ensemble du groupe. Le Conseil, après discussion décide de confier l'ensemble des travaux à M.M. Colin, Lothe et Ribault qui sont chargés de la construction des prototypes et à M. Lesage, la surveillance des travaux et la vérification des mémoires conformément d'ailleurs à la délibération du 12 Mars 1955.

Ecoles de Mondétour
Choix des architectes

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet du 5 sept 1955 faisant connaître que la situation budgétaire ne permet pas de prendre en considération la demande de la commune pour attribution d'une Ecole maternelle à réaliser par projet type.

D'après les renseignements fournis par M. l'inspecteur d'Académie le Conseil devrait revenir à son premier projet, c'est à dire construction d'une Ecole primaire de 3 classes et 2 logements sous forme d'un prototype. Le Conseil est d'avis de reporter cette question à la prochaine réunion du Conseil après avoir demandé une entrevue à M. l'Inspecteur d'Académie.

Ecole Maternelle du
Cyichet

M. le Maire rappelle que le Conseil avait pris une délibération pour demander aux parlementaires de S et O d'intervenir pour que la loi du 15/7/54 ne s'applique pas aux logements accessoires de fonctions. Tous ont accusé réception de cette délibération et le Conseil Municipal les remercie d'avoir bien voulu s'intéresser à la question.

La commission des travaux a visité le logement laissé par Mme Meunier et a proposé de repeindre la cuisine et les W.C., le plafond du couloir et le retapissage de 2 chambres. Elle propose également de repeindre la salle à manger de l'appariteur. Le Directeur aurait désiré que son appartement soit refait entièrement. Un devis a été demandé à l'entrepreneur en y comprenant les travaux à faire chez l'appariteur. L'ensemble de la dépense ne devra pas dépasser 200.000 frs.

Logement du directeur

M. le Maire fait connaître qu'il a reçu du Directeur et de la Directrice une demande pour installation du téléphone dans leurs bureaux respectifs aux frais de la commune. Le Conseil suivant avis de la Commission des finances, considérant que les Ecoles sont à proximité de la Mairie où les communications de service peuvent être faites, décide de donner l'autorisation d'installer le téléphone dans les logements, aux frais du Directeur et de la Directrice. Les communications de service justifiées seront remboursées d'après les fiches mensuelles des B.T.T.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande d'indemnité de M. VIDALIE, pour les pièces qu'il n'a pu occuper dans le logement, pendant l'année scolaire écoulée.

Elections de la Sécurité
Sociale

Le Conseil désigne pour faire partie de la Commission administrative chargée de l'établissement des listes électorales pour les élections des Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale et des allocations familiales / Patron : M. Favré, délégué de la commission administrative de l'hôpital.

Travailleurs salariés : Mlle Guillemard et Mme Le Bihan, inscrites au régime général de la sécurité sociale.

Travailleur indépendant : M. Fauchet, artisan photographe.

Mars 1955

Mars 1955

Séance du 30 septembre 1955

Le Conseil décide d'accorder la subvention habituelle de 10 % sur les travaux de canalisations d'eau pour alimenter la propriété de M. Béthuel, en bordure du chemin rural N° 24, soit 5.160 frs. Rejette la demande de M.M. Dhont et Legros pour une canalisation dans une cour commune.

Subventions pour cana-
lisation d'eau

Mercy le

18

le 6 Oct

1955

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, transmettant copie du rapport de M. l'Inspecteur d'Académie sur le projet d'aménagement de deux classes dans les préaux. Ce rapport reconnaît que la Directrice dispose déjà d'un bureau qui pourrait être transformé en local de dactylographie, mais que cette question est de peu d'importance vu qu'il n'y a pas lieu de s'y attacher du côté municipal ou du côté administratif au point de retarder l'aménagement des préaux "qui est indispensable et urgent".

Aménagement de 2 classes
dans les préaux

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'E.D.F. faisant connaître qu'à partir du 23/7/55, le pouvoir calorifique du gaz sera relevé de 4.200 à 4.500 millithermies.

Pouvoir calorifique du

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Pompes Funèbres Générales du 19/8/55 relative à l'incidence de la réforme fiscale sur les tarifs des cercueils et accessoires à partir du 1/7/55.

gaz -
tarifs des Pompes fu-
nèbres

M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée par le Ministère de l'Intérieur au Président de l'Union des Maires de Seine et Oise, relative à l'étude des correctifs susceptibles d'être apportés au régime actuel de la répartition du produit de la taxe locale dans les Communes où la population travaille en dehors du territoire communal et dont la population accuse une ascension rapide.

Taxes locales

Le Conseil décide de ne pas donner suite au projet d'achat d'une faucheuse, vu l'importance de la dépense à envisager.

Achat d'une faucheuse

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 16 août 1955 relative aux conditions de reprise des terrains de l'ancien cimetière. Le Conseil demande qu'une étude soit faite pour connaître l'importance et la date d'acquisition des concessions perpétuelles et centenaires abandonnées.

Ancien cimetière

M. le Maire donne lecture d'une lettre du M.R.L. en date du 25 juillet dernier, relative au permis de construire de M. Boulay, avenue des Bleuets. Ce dernier a construit son pavillon en s'alignant sur des maisons existantes au lieu de respecter la distance de 4 m + 2 m imposée par le projet d'élargissement de cette avenue, prévu au plan d'aménagement communal en cours de révision. Le Conseil, considérant que l'opération envisagée serait très onéreuse, en raison des constructions existantes et que la circulation est moindre dans cette avenue, décide de renoncer à l'élargissement de l'avenue des Bleuets tel qu'il avait été prévu, mais de le réaliser en fonction de l'alignement actuel.

Avenue des Bleuets

Mercy le

18

le 6 Oct

1955

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Tiget, propriétaire dans le lotissement de Mondétour-Verger qui sollicite la prise en charge par la commune, de ses cotisations syndicales, en raison de sa situation d'économiquement faible. Le Conseil est d'avis que la Commune ne peut donner suite à cette demande et qu'il appartient à l'association syndicale d'étudier l'exonération de cette taxe qui serait répartie sur les autres propriétaires.

Mondétour-Verger

M. le Maire fait connaître qu'il a reçu un certain nombre de demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures. Ces demandes seront examinées par la Commission Communale des impôts. M. Favre est chargé d'en faire l'étude préalable.

Exonération taxe enlève-
ment des ordures -

M. le Maire rend compte que les travaux de la rue Pierre Curie et de la rue André Chénier n'ont pas été adjugés le 25/9/55, aucun soumissionnaire n'ayant respecté le minimum de rabais. Dans ces conditions, M. le Maire est autorisé à traiter avec l'entrepreneur faisant les meilleures conditions, c'est à dire l'entreprise Brangeon qui propose une augmentation de 3 %, soit 5.150.000 frs. Le crédit prévu est de 5.500.000 frs.

Travaux Rue Pierre
Curie et André Chénier

Mercy le

18

le 6 Oct

1955

Traitement du Secrétaire

Le Conseil décide l'application de l'arrêté ministériel du 10/8 portant révision du classement indiciaire des secrétaires généraux de Mairie des communes de plus de 5.000 habitants, soit des indices 275-420. Les indices intermédiaires seront déterminés lorsque la commission paritaire aura établi le barème, mais la titulaire de l'emploi étant à l'indice 410, il n'y a aucun inconvénient à adopter les extrêmes à partir du 1^{er} Juillet 1955.

Traitements du personnel communal

Le Conseil décide que le personnel communal bénéficiera des dispositions des décrets des 10 Mai et 30 Juin 1955 relatives aux traitements des fonctionnaires municipaux et approuve l'échelle des traitements qui en résulte.

Mobilier scolaire

Les crédits prévus au budget pour les différentes catégories d'emplois sont suffisants pour l'application de ces mesures, à partir du 1/10/55.

Mazout

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec la maison Robustacrier pour la fourniture du mobilier scolaire nécessaire à l'équipement de deux classes aménagées dans les préaux et demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver les devis pour valoir marché. Le crédit est à prendre sur l'emprunt qui a été réalisé pour cet aménagement.

Programme complémentaire de Mondétour

Le Conseil autorisé M. le Maire à traiter avec la maison DESMARAIS pour la fourniture de mazout nécessaire à la campagne 1955-56.

Le Conseil, sur la proposition de M. Lauterfing, décide de demander à M. l'inspecteur d'Académie d'inscrire au programme de cette année les travaux suivants pour compléter le Groupe de Mondétour:

- 4 classes supplémentaires en traditionnel, proposées par M. Vignaud, avec Ecole maternelle de 3 classes.
- Terrain de sport scolaire et salle d'Education Physique, l'Ecole ne pouvant utiliser un autre terrain de sport à proximité du groupe scolaire. La Salle d'éducation physique peut être construite lorsque le groupe comptera 10 classes ou plus.
- M. le Maire dit qu'il est d'accord à condition qu'une Salle d'Education Physique soit demandée pour le groupe du centre qui compte 14 classes. Le Conseil décide de prendre rang, cette salle pourra être adjointe au groupe qui sera construit dans la propriété Renson.

Rue Aristide Briand Chemin Rural LH

M. le Maire expose qu'il y a lieu d'étudier le plan d'alignement de la rue Aristide Briand. Ce plan dressé en 1937 devra subir quelques modifications par suite de la construction du groupe d'habitations de la S.C.I.R.O. Le Conseil décide de demander à M. Thomas, géomètre, de rectifier ce projet de plan d'alignement, suivant les conditions envisagées avec la société et d'établir l'état parcellaire estimatif des terrains à acquérir à l'amiable ou par expropriation. Les propriétaires seront pressentis pour une cession gratuite, en raison de la plus value donnée à leur propriété par cette opération.

Questions diverses

M. Lauterfing demande si la délibération accordant une subvention de 100.000 frs au comité du Logement a été approuvée. La Préfecture ayant fait connaître ces jours-ci qu'elle ne retrouvait plus cette délibération, de nouveaux exemplaires ont été envoyés par retour du courrier.

Le Dr Lauriat fait connaître qu'il a reçu d'un cultivateur, une demande pour que la fourniture des pommes de terre à la cantine soit faite par adjudication. Le comité de la Caisse des Ecoles étudiera cette question. M. le Maire est d'avis qu'il importe de trouver un cultivateur qui veuille bien entreposer chez lui les pommes de terre pour les livrer au fur et à mesure des besoins et sur lequel on peut compter en cas de récolte insuffisante.

Mme Betmont demande où en sont les travaux d'amélioration de la cuisine de la cantine scolaire. Les marchés ont été approuvés et les travaux se poursuivront sans gêner la marche de la cantine.

M. Favre signale que les ouvriers de la S.E.L.F. étant en grève, les travaux d'entretien et l'éclairage public sont suspendus.

Le Conseil est d'avis de demander à la Sté SEKF que les pavages soient refaits par les soins de la Commune et remboursés ensuite par la société.

Il sera demandé au chef cantonnier de dresser une liste des places de rues qui manquent ou qui sont détériorées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'M. le Maire', 'M. le Secrétaire', and various council members.

Du vingt deux octobre 1955, convocation du Conseil municipal pour le vendredi 28 octobre 1955 à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 28 Octobre 1955

Le vingt huit octobre mil neuf cent cinquante cinq, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents: M.M. PINON, Maire, Guaydier, Guillemard, Favre adjoints, Lauriat, Jouguet, Thévenon, Puveland, Pernelle, Clément, Mlle Jouannin, Tissot, Cessens, Girard, Louvel, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Foisy, Excusés: M.M. Le Fèvre, Dr Laneuville, Galland, Mme Batmont.

Le Conseil approuvé le compte de gestion présenté par le Receveur municipal pour 1954.

Compte de Gestion 1954

Le Conseil, réuni sous la présidence de M Guaydier, l'un de ses membres, désigné conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884.

Compte administratif

Vu les articles 71 et 151 de ladite loi. Est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1954 présentant un excédent de recettes de 22.361.734 frs, comprenant 13.574.011 frs pour crédits spécialement affectés et 3.047.750 frs provenant de la vicinalité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le budget supplémentaire de l'exercice 1955, présenté par M. le Maire et la Commission des Finances et se montant à 82.548.791 frs.

Budget supplémentaire 1955

RECETTES		DEPENSES	
Excédent 1954	22.361.734	restes à payer	
Mémoires Haret, trop perçu	14.731	voirie urbaine	1.146.537
services incendie	3.000	canalisation Ecoles	350.000
propriétés communales	700	rue Aristide Briand	740.000
remb. frais études	2.000	De Battre Tassigny	250.000
redevance électricité	31.909	emprunt dépotoir	11.159
taxe circulation viandes	184.705	emprunt garage	1.664.400
Fonds péréquation 1954	200.000	terrains Ecoles	4.955.000
subv. travaux cimetièrre	819.000	entretien rues 1954	738.369
fonds national compensat.	500.000	matériel automobile	1.242.246
chomage 1953	4.819	entretien C.V.O	3.047.750
Loi Barangé 1953	1.110.600	ENTRETIEN marché	220.381
1954	2.140.800	batiments communaux	775.099
" cours complémentaire	165.900	caisse dép scolaire	217.935
audiences foraines	7.000	Ecoles privées	21.600
assemblées électorales	36.934	entretien du stade	89.172
r"fections trottoirs	14.800	fetes locales	36.930
consultation nourrissons	10.820	emprunt voirie	2.769.274
syndicat Yvette	18.000	" cimetière	6.441.057
fonds commun C.V.O	322.539	10 % associations	107.970
bouches incendie Mondétour	938.000	emprunt éclairage	2.733.121
participations lotiss. d°	660.800	<u>compléments crédits</u>	
emprunt voirie	15.000.000	frais bureau Mairie	29.400
" trottoirs	4.000.000	cotisations municipales	6.000
" classes	4.000.000	registres état civil	600
" achat Renson	30.000.000	audiences foraines	7.000
		matériel incendie	120.000
Total des Recettes	82.548.791		

factures C V O 1954	7 000	boches incendie Mondétour	1 832 000
complément entr. C V O	315 539	loi Barangé cours compl.	165 900
assurance matériel aut.	10 000	frais élections cantonales	20 000
impôts, contributions	10 190	syndicat Yvette	18 000
consommation eau	40 000	consultation nourrissons	10 820
fournitures scolaires	200 000	frais vente Jussaume	105 000
livres de prix	4 436	emprunt voirie	15 000 000
matériel pr fêtes	2 400	" trottoirs	4 000 000
subv. sociétés locales	25 000	" classes	4 000 000
sinistrés inondations	20 000	" propriété Renson	30 000 000
indemnités adjoints	10 000	dépenses imprévues	11 506
entretien bat. communaux	138 000		
		total des dépenses	82 548 791

approuvé le 6-12-55

Hospice du Grand Mesnil

A la demande du Dr Lauriat, M. le Maire fait connaître que l'hospice du Grand Mesnil pourra probablement fonctionner au mois de juin prochain. Les travaux ayant subi un retard par suite de la défection de l'entrepreneur de maçonnerie.

Etablissement de chimiothérapie

M. le Maire fait connaître que le Centre d'Energie Atomique de Saclay doit construire sur le terrain de l'hôpital un pavillon pour l'application des isotopes, contenant 14 lits.

Bilan de l'Année

Le Dr Lauriat fait remarquer que les habitants ont dû subir une sensible augmentation des impôts, mais que rien ne peut se faire sans argent et qu'il y a lieu de considérer les réalisations suivantes.

Eclairage public

Agrandissement du cimetière

Travaux importants de réfection des rues

Remise à l'Etat de neuf des trottoirs des R.N. 188 et 446 incombant à la commune.

Groupe scolaire de Mondétour.

Aménagement de deux classes dans les préaux.

Achat de la propriété RENSON qui permettra des réalisations importantes.

Propriété Renson

M. l'Inspecteur d'Académie est favorable à l'attribution d'un groupe scolaire urbain à construire dans la propriété RENSON en 1957 s'il en est besoin.

M. Lauterling regrette que ce genre de groupe n'ait pas été attribué pour Mondétour.

Ecole Maternelle du Guichet

A la demande de M. Clément, M. le Maire fait connaître qu'une délégation s'est rendue auprès de M. l'Inspecteur d'Académie au sujet de l'Ecole maternelle du Guichet. Les crédits pour les écoles maternelles ont été annulés pour construire des Ecoles primaires traditionnelles et rurales.

M. l'inspecteur a indiqué le moyen de tourner cette difficulté.

Après en avoir discuté, le Conseil décide de faire étudier cette question par la commission des Ecoles.

M. le Maire expose que la Commission des travaux, suivant mission qui lui avait été confiée à la séance du 4 Mars 1955, a visité le logement du Directeur de l'Ecole, après le départ de Mme Meunier. Elle a reconnu que la cuisine, les W.C. le plafond du couloir et deux chambres avaient besoin d'être remis entièrement en état. Un crédit de 200.000 frs ayant été affecté à ces travaux, M. le Maire a demandé à l'entrepreneur un devis pour la totalité du logement, suivant le désir exprimé par le Directeur. Ce devis se monte rabais déduit à 198.000.-- et a été présenté à la Commission des Finances. Le Conseil, suivant l'avis de cette commission, décide que les réparations locatives seront faites en premier lieu (remise en état de la paillasse de la cuisine et de l'installation électrique) Viendront ensuite les peintures et papiers, jusqu'à concurrence de 200.000 frs pour l'ensemble, le reste étant à la charge de l'occupant, étant entendu que tout entretien ou réparations ultérieures, sauf ceux incombant normalement au propriétaire, seront à la charge de l'occupant.

Le Conseil décide que les peintures de la Salle à manger de l'appartement, qui sert de loge de réception, seront refaites. La dépense devant être prévue au budget de 1956 si les crédits de cette année sont insuffisants.

Logement du directeur

1 dec 1955

Séance du 28 Octobre 1954.

Suivant avis de la Commission des finances, le Conseil décide l'attribution des subventions suivantes aux sociétés locales, sur les crédits de 1955 :

Club Athlétique d'Orsay	60 000
Clique de l'Amicale scolaire	20 000
Société d'Horticulture	5 000
Tennis Club d'Orsay	15 000
Fanfare Ste Cécile	10 000
Boule du Lac	1 000
Société de pêche	1 000

Total	112 000

Le crédit prévu au budget primitif étant de 100.000 frs, un complément de 25.000 frs sera prévu au budget supplémentaire.

La subvention à attribuer à l'amicale scolaire pour sa section sportive sera étudiée lorsque les comptes de cette société pour 1954 auront été déposés à la Mairie.

M. Lauferfing rappelle qu'en 1953, la commission des Sports avait exposé son programme et manifesté sa préférence pour une grande Société omni-sports qui grouperait tous les sportifs. Il en serait résulté des économies dans les dépenses de fonctionnement. En 1953 deux sociétés sportives étaient subventionnées. Nous nous trouvons en 1955 en présence de 4 demandes. En donnant suite à toutes les demandes, on court le risque de voir ces sociétés se multiplier et se multiplier par ce fait, les demandes de subventions.

M. Lauterfing fait part d'un article du Journal "Les Nouvelles" du 28/10/54 dans lequel la Sté BOULE DU LAC fait connaître qu'elle versera aux sinistrés d'Orléansville, la subvention qui pourrait lui être attribuée. Or, les subventions sont destinées au fonctionnement des sociétés et ne doivent pas servir à faire des libéralités, le but aussi louable soit-il.

L'ensemble de ces subventions, sauf pour la Boule du Lac, est voté à l'unanimité moins une abstention. Celle de la Boule du Lac est votée à l'unanimité moins deux abstentions.

Le Conseil décide de renouveler la subvention attribuée à l'Association Valentin Haüy, c'est à dire 500 frs à prendre sur les dépenses imprévues de 1955.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet de S et O, sollicitant le vote d'une subvention au bénéfice du Comité d'aide aux victimes de la sauvegarde de l'Union Française. Le Conseil est d'avis que cette subvention doit être imputée au budget de l'Etat, en considérant que les charges d'aide sociale, y compris les allocations militaires, sont déjà mises en grande partie à la charge des Communes et que les ressources de ces communes sont réduites par l'Etat (suppression de certaines taxes locales, de la taxe sur le gaz) etc...

M. Douvel pose plusieurs questions relatives à l'aménagement de la Classe provisoire de la rue Archangé / lessivage des peintures, éclairage défectueux, manque d'eau dans les WC, nettoyage du local après le passage des sociétés qui l'empruntent, mur de façade à baisser.

M. Clément fait observer que toutes ces questions ont fait l'objet dès la rentrée, d'une étude détaillée au cours d'une réunion de trois membres de la Commission des Ecoles (M.M. Clément, Thévenon et Lauterfing) avec M. le Maire qui a fait connaître que ce local ne constitue qu'une classe provisoire qui doit normalement être transférée lorsque les classes aménagées dans les préaux fonctionneront. La commune a dépensé près de 300.000 frs pour la remise en état du bâtiment de la rue Archangé.

Les peintures avaient été faites il y a deux ans par le C.A.O l'Eclairage est en cours d'amélioration et un poêle neuf a été installé - il y a de l'eau dans les WC - une seule réunion de société a eu lieu dans ce local depuis la rentrée - du sable a été mis dans la cour pour éviter que les enfants ne se salissent avec le machéfer.

Subventions aux Sociétés

Approuvé le 5 dec 1954

Association Valentin Haüy

7-11-55
Aide aux victimes de la Sauvegarde de l'Union Française

Questions diverses

L'abaissement du mur de façade n'est pas souhaitable, il constitue une protection pour le bâtiment et notamment pour les carreaux. La Commission des travaux envisage de le remplacer par la pose d'un châssis dans la toiture et le plafond. Un devis a été demandé à l'architecte. La modification du mur devait coûter 250.000 frs.

Les classes dans les préaux ont subi un retard dans la construction par suite du manque de personnel de l'entreprise de maçonnerie, mais elles pourront fonctionner à la rentrée de janvier.

M. Bouvel insiste également auprès de M. le Maire, afin que les travaux des Ecoles de Mondétour commencent au plus tôt.

M. Lauterfing signale à M. le Maire qu'un mois après la rentrée les menus travaux de réparation ou d'entretien à l'Ecole maternelle ne sont pas encore exécutés, tous travaux qui auraient pu être faits au cours des mois de vacances. M. le Maire rappelle que l'architecte communal a de grandes difficultés à obtenir de certains entrepreneurs adjudicataires l'exécution immédiate des ordres de service donnés. C'est après de nombreuses communications téléphoniques et démarches des uns et des autres, que l'exécution des travaux est obtenue.

En raison des besoins actuels de la construction, on retrouve malheureusement la même situation dans toutes les communes de la Région Parisienne.

Anant l'ouverture de la séance, M. le Maire avait remis en présence du Conseil Municipal, le diplôme de mention honorable, attribué à M. Allorge Bernard pour acte de courage. Il avait tenté de sauver l'an dernier, une jeune fille qui avait cru devoir mettre fin à ses jours par désespoir en se jetant dans la Seine du Pont Notre-Dame. M. le Maire et l'assemblée ont rendu un juste hommage à M. Allorge pour cet acte de courage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

[Handwritten signatures and notes in blue ink, including names like Bouvel, Lauterfing, Allorge, and others.]

Du vingt neuf novembre mil neuf cent cinquante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le deux décembre 1955, à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire

Séance du 2 décembre 1955

Le deux décembre mil neuf cent cinquante cinq, vingt et une heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUILLEMARD, LE FEVRE, FAVRE adjoints, LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, PUVELAND, BERNELLE, CLEMENT, Mlle JOUANNIN, TISSOT, CESSENS, GIRARD, LOUVEL, LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE FOISY, Mme BETMONT. Absents excusés : M.M. LANEUVILLE et GALLAND, malades

Boule du Lac

13 12 1955

M. Clément fait observer qu'il n'est pas d'accord pour ratifier la décision du Conseil, concernant l'attribution d'une subvention de 1.000 frs à la BOULE DU LAS, après un article paru dans la presse locale, di-

sant que le Bureau de cette société versera cette somme au Bureau de Bienfaisance. Après discussion, M. le Maire met aux voix la proposition de M. Clément de verser directement les 1.000 frs au bureau de Bienfaisance. Elle est acceptée par 14 voix contre 6.

M. le Maire propose ensuite d'écrire au Directeur de la Sté BOULE du LAC, pour lui faire part de l'émission du Conseil à la suite de l'article paru dans la presse et l'informer que si l'année prochaine, une subvention est demandée et accordée, quel qu'en soit le montant, elle devra servir aux sportifs. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 17 novembre 1955, faisant connaître qu'à la suite du décès de M GUAYDIER ; M.M. GUILLEMARD, Le Fèvre et Favre deviennent respectivement, 1er, 2me et 3ème adjoint (supplémentaire) et qu'il convient de décider si l'élection d'un nouvel adjoint aura lieu sans élections complémentaires préalables. Le Conseil décide à l'unanimité qu'il n'y aura pas d'élections complémentaires.

M. le Maire dépose sur le bureau les projets de marché établis par M. l'Ingénieur des T.P.E, pour réfection des trottoirs /

1°-rue Louis Scocard et rue de Chartres. 3.200.000

2°- rue de Paris entre la rue de la Gare de l'Etat et la place de la République 4.300.000

total 7.500.000

Ces propositions sont faites par la Sté MODEP, entreprise spécialisée dans les revêtements en asphalte.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces marchés. Crédit à prendre sur les emprunts contractés pour ces travaux.

Suivant lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E, du 28/II/55, le Conseil décide d'adopter pour la remise en état de la rue Mademoiselle, le revêtement empierré, le pavage s'avérant trop onéreux.

Le Conseil décide qu'il sera procédé à une adjudication pour l'entretien des bâtiments communaux, suivant cahier des charges établi par M. LESAGE, architecte, au rabais sur soumissions cachetées et fixe la date du 14/I/56 à 11 heures. M.M. Le Fèvre et Favre sont désignés pour assister M. le Maire à cette adjudication.

M. le Maire répose sur le bureau les devis particuliers et détails estimatifs pour travaux d'aménagement du rû de Corbeville, se montant à 6.500.000 frs. Le Conseil accepte ces devis et détails estimatifs à l'unanimité et décide qu'il sera procédé à une adjudication au rabais sur soumissions cachetées.

Ce crédit est prévu dans l'emprunt de 15 millions contracté pour travaux de voirie.

Le Conseil accepte à l'unanimité le contrat d'entretien et d'exploitation des installations d'éclairage public, proposé par la Sté SELF à compter du 1er janvier 1956, se montant à :

1°- travaux forfaitaires d'entretien et de réparation 240.000

2°- travaux d'exploitation 1.037.360

total 1.277.360

Cette dépense sera prévue au budget primitif de 1956.

M. le Maire expose qu'au cours d'une visite, M. l'Inspecteur départemental des services d'incendie a demandé que l'effectif des sapeurs pompiers soit porté à 22 membres au lieu de 16.

Il convient d'équiper les 4 jeunes sapeurs qui ont souscrit un engagement. Le Conseil accepte à l'unanimité les devis suivants :

Ets GIROULT, pour vêtements, casques réglementaires 92.160

Ets Prédétex, pour bottes et vestons de cuir. 53.200

total 145.360

Le crédit inscrit au budget de 1955 étant de 50.000 frs, le complément sera prévu au budget de 1956. Le Conseil sollicite une subvention de l'Etat et du département.

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la section locale de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du travail, groupement interdépartemental de Seine et Seine et Oise et du bilan de la section d'Orsay. Le Conseil vote à l'unanimité une

Décès d'un Adjoint
et Election Nouvelle

14-12

Réfection des trottoirs

8 dec

Rue Mademoiselle

Entretien des B^{ts} C^x

9-12

Rû de Corbeville

Eclairage public
Entretien

Equipement des sa-
peurs pompiers

9-11

Fédération des Mutilés
du travail

12-12

subvention de 5.000 frs, à prendre sur les dépenses imprévues, étant donné les services rendus par cette société aux Invalides du Travail pour constitution de leurs dossiers.

Condoléances

M. le Maire donne lecture des lettres de condoléances reçues des Maires des Communes voisines, à l'occasion du décès accidentel de M. Guaydier, 1^{er} adjoint. M. Favre fait part des condoléances de M. le Président et des membres de la Commission des lois d'assistance du canton de Palaiseau où M. Guaydier avait l'habitude de siéger pour représenter la Commune d'Orsay:

Assurance sapeurs-pompiers - Automobile

Le Conseil accepte la demande d'augmentation du risque de l'assurance de la Fédération Nationale des sapeurs Pompiers de France, pour automobile du service incendie et autorise M. le Maire à signer un avenant à la police N° I.897.

dispensaires antivénéreux

Le Conseil prend acte de la lettre de M. le Prefet, du 27/10/55, faisant connaître que la différence constatée dans les contingents de 1953 et 1954 pour dispensaires antivénéreux, provient de l'augmentation du montant global des dépenses occasionnées en 1953 pour le fonctionnement des différents dispensaires.

Création d'un lycée National à Orsay

M. le Maire expose qu'il est en rapport depuis quelques temps avec le Directeur de l'Enseignement pour la création d'un Lycée National à Orsay, pouvant contenir 500 filles et 500 garçons internes et environ 800 externes ou demi-pensionnaires.

Il y aurait lieu de prévoir une réserve de terrain au plan d'aménagement de la Région Parisienne, à la demande de M. l'Inspecteur d'Académie pour la création de ce lycée, qui est envisagée sur la propriété dite "Maison Arabe" située de part et d'autre de la ligne de chemin de fer Paris-Chartres actuellement déclassée.

Il donne lecture de la lettre de M. l'inspecteur à l'Académie de Paris, chargé des constructions scolaires, du 28/II/55, disant qu'une étude est demandée à un architecte des bâtiments de France sur les problèmes techniques concernant la disposition des bâtiments à créer, les aménagements d'eau et d'électricité, l'évacuation des eaux usées, l'aménagement des accès du lycée, pour être mis en mesure d'envisager avec précision les dépenses qui seraient éventuellement mise à la charge de la Ville et de l'Etat.

Après avoir soumis cette lettre à l'assemblée plénière du Conseil, M. le Maire a répondu le 1^{er} décembre, en exposant la situation de la Commune d'Orsay, du point de vue démographique et géographique, afin qu'une lourde charge ne soit pas demandée à notre Ville, qui devra déjà supporter les frais de viabilité.

Par une nouvelle lettre du 29 Novembre 1955, M. l'Inspecteur d'Académie demande de saisir le Conseil Municipal de la question de cette création ainsi que différents renseignements sur les effectifs à escompter pour la fréquentation de ce Lycée.

Le Conseil, après discussion, est d'accord pour demander la réserve de la propriété dite "Maison Arabe" au plan d'aménagement de la Région Parisienne, pour création d'un Lycée d'Etat.

Demande aux Maires des Communes entre Massy et St-Rémy les Chevreuses de faire connaître les effectifs des enfants de leurs communes susceptibles de fréquenter cet établissement.

Approuve la proposition du Dr Lauriat pour que la Directrice du Cours secondaire privé, soit autorisée à s'installer à la Maison Arabe dès que l'expropriation sera effective, en attendant la mise en service du Lycée. A ce moment elle se retirera définitivement selon engagement qu'elle aura à prendre avec M. l'Inspecteur d'Académie.

M. Lauterfing tient à féliciter M. le Maire et le Conseil Municipal se joint à l'unanimité à ces félicitations, pour les efforts qu'il a faits depuis 2 ans 1/2 pour doter la commune d'un ensemble d'établissements d'enseignement groupant dans notre commune dans un avenir assez proche, les 3 ordres d'enseignement : primaire, secondaire et même supérieur avec la Faculté des Sciences installée du Domaine de Launay.

D'autre part, M. Lauterfing fait part au Conseil de l'émission causée parmi les parents d'élèves par la distribution à l'Ecole par le corps enseignant, d'une pétition à adresser à M. le Maire par les parents d'élèves.

Conseil local des parents d'élèves